

REFERENTIEL CBMA

DU 19 AVRIL 2013

MODIFIE PAR LA CPNE-FP DU 9 AVRIL 2014

MODIFIE PAR LA CPNE-FP DU 23 OCTOBRE 2014

MODIFIE PAR LA CPNE-FP DU 15 AVRIL 2015

MODIFIE PAR LA CPNE-FP DU 18 FEVRIER 2016

I. Préambule	Page 2
II. Le métier visé	Page 2
III. Les compétences visées	Page 5

I. PREAMBULE

Les partenaires sociaux de la branche professionnelle ont souhaité unifier la formation de Moniteur d'Atelier et ont créé une nouvelle qualification pour ce métier.

Ils ont élaboré un référentiel de compétences et de certification permettant de garantir une approche harmonisée de la mise en œuvre du dispositif Moniteur d'Atelier.

La nouvelle qualification de Moniteur d'Atelier (Certificat de Branche ayant vocation à être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles comme **titre de niveau IV**) remplace les précédentes. Elle certifie les compétences propres au métier de Moniteur d'Atelier.

II. LE MÉTIER VISÉ

Descriptif des activités professionnelles du Moniteur d'Atelier.

Le Moniteur d'Atelier exerce son métier principalement dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et dans les Entreprises Adaptées (EA). Ces établissements sont de taille variable et peuvent accueillir d'une dizaine à plusieurs centaines de travailleurs handicapés.

Dans ces structures, le métier s'exerce auprès de personnes adultes en situation de handicap. Ces situations sont très diversifiées et la nature du public accueilli est en pleine évolution. Le moniteur est amené à travailler avec des personnes en situation de handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel et/ou d'exclusion sociale.

Le métier de Moniteur d'Atelier peut s'exercer également dans d'autres structures, et ce notamment dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) où sont accueillies des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle ou les instituts médico-professionnels où sont accueillis, dans le cadre d'activités de jour et en internat, des adolescents en situation de handicap.

La vulnérabilité des personnes accueillies dans ces structures nécessite d'exercer sa mission selon une démarche éthique en adoptant une attitude basée sur l'écoute et en développant une posture d'accompagnement.

La personne et le groupe accompagnés sont au cœur de l'activité du Moniteur d'Atelier, **la mission du Moniteur d'Atelier étant d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et/ou à l'insertion dans le monde ordinaire.** A cet égard, il est amené à gérer la complexité générée par ses différentes missions, et ce d'autant plus que le public accueilli est diversifié et parfois imprévisible, et que l'environnement économique des structures est de plus en plus concurrentiel.

De manière synthétique, les activités du moniteur d'atelier s'articulent autour de trois grands axes :

- **L'accompagnement des travailleurs handicapés au sein d'une équipe pluri-professionnelle,**
- **L'animation et l'organisation de la production de biens ou de services,**
- **La gestion et le développement des compétences individuelles.**

Le Moniteur d'Atelier doit en permanence assurer ces trois composantes de son activité en les maintenant en équilibre, tout en tenant compte des aléas du quotidien.

Accompagnement des travailleurs handicapés

Dans le cadre sa mission d'accompagnement, il instaure une relation de confiance avec chaque personne accueillie et veille à leur bien être et à leur épanouissement.

Pour cela, il assure l'accueil quotidien du groupe des personnes accompagnées placées sous sa responsabilité, ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants. Il s'assure de leur intégration et du bon déroulement de la journée et veille sur leur situation personnelle. En cas de besoin, il les oriente vers les équipes dédiées. Il est amené à exercer son activité au sein d'une équipe pluri professionnelle, dans un environnement pouvant être composé des représentants légaux mais aussi d'autres structures où ces mêmes personnes accompagnées sont accueillies, hébergées, soignées,...

Le Moniteur d'Atelier participe avec l'équipe à la définition du projet personnel et individuel de chaque personne accueillie, en assure le suivi pour la partie le concernant ; il participe et met en application le projet de service et le projet institutionnel. Il transmet les informations utiles à ses collègues et à sa hiérarchie.

Animation, organisation et gestion de la production d'une équipe

En tenant compte des situations de chaque personne, le moniteur s'assure de la production de biens ou de services par l'équipe dont il a la responsabilité.

Pour ce faire, il assure la gestion de l'équipe ; en tant qu'animateur et responsable, il les mobilise professionnellement, les encadre et les accompagne. Il identifie les travaux à mener, planifie et peut participer à la production. Il assure la répartition des activités entre chaque travailleur. Selon le projet de la personne et sa situation, il assure l'adaptation, l'accessibilité des activités et/ou des postes.

Le Moniteur d'Atelier s'assure de la qualité, de la quantité et du respect des délais fixés. Il est amené à modifier les process, créer des outils d'aide tels des gabarits, adapter les gestes et postures, adapter sa communication aux différentes personnes.... Il s'assure également du respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie, et de celles propres à chaque activité économique, ainsi que de l'état des outils et matériels nécessaires à la production de biens et de services. Il peut assurer également la relation avec le client lorsque cela est nécessaire. C'est notamment le cas lorsqu'il est chez un client (particulier ou professionnel), pour clarifier une commande, alerter sur une difficulté ou sur tout autre élément spécifique à son périmètre de responsabilité.

Gestion et développement des compétences individuelles

Le Moniteur d'Atelier participe à l'évolution de la professionnalisation de chaque personne accompagnée au regard du projet individuel. Il doit donc assurer le développement et la gestion de leurs compétences individuelles et collectives, au quotidien, en situation de travail. Pour cela, au cours des activités réalisées, il évalue les compétences de chaque travailleur, identifie des besoins en formation, au sein du collectif de travail ; il prépare et met en œuvre la transmission des apprentissages en situation de travail. Il participe également à la détermination du plan de formation des personnes accueillies et à la planification de leur parcours d'intégration. Il soutient les travailleurs handicapés dans des actions de formation externe, de reconnaissance des savoir-faire professionnels ou de démarche de validation des acquis de l'expérience.

Le Moniteur d'Atelier est d'abord un professionnel ayant développé des compétences techniques par une expérience de plusieurs années dans un secteur « producteur de biens ou de services ». Le

métier de Moniteur d'Atelier se développe à partir de cette maîtrise technique ; celle-ci constitue la base de sa compétence et un pré-requis à son exercice.

L'activité économique sur laquelle s'appuie le Moniteur d'Atelier peut relever de la production, la maintenance, le commerce, le service, l'agriculture, l'artisanat... et chaque organisation du travail a des spécificités propres aux activités supports.

Le métier s'exerce, suivant l'activité économique développée dans la structure, chez un client particulier ou dans une entreprise, une administration, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Suivant le modèle économique développé et le projet d'établissement, le poids relatif des missions qui lui sont confiées peut varier mais le cœur d'activités constitue un socle commun de compétences mobilisables dans toutes les structures.

Le moniteur intervient sous la responsabilité de la direction, du responsable de l'activité (suivant l'organigramme de la structure). Il est intégré à une équipe pluri-professionnelle composée de ses collègues et des intervenants spécialisés avec lesquels il intervient quotidiennement et participe à l'accompagnement collectif et individualisé des personnes accueillies.

Dans ce cadre, et dans la limite des missions qui lui sont confiées, il peut être amené à avoir des contacts avec l'environnement proche de la personne, les représentants des institutions qui entourent le travailleur (tuteur, éducateur, représentant du foyer....) Ainsi que les clients et partenaires de l'établissement qu'ils soient entreprises, administrations ou particuliers.

Le Moniteur d'Atelier peut évoluer au cours de sa carrière et de son parcours de formation vers des métiers de la filière éducative ou vers des métiers de l'encadrement dans :

- Le secteur de l'insertion par l'activité économique,
- Le secteur de l'enfance ou de l'adolescence inadaptée,
- Le secteur pénitentiaire,
- Le secteur de la formation professionnelle,
- Le secteur marchand ...

